

## Jérôme-Forget prend acte du retard de rémunération du secteur public

Leduc, Gilbert

La présidente du Conseil du trésor, Monique Jérôme-Forget, prend acte des constats de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) démontrant que les salaires et la rémunération globale accordés par le secteur public tirent de la patte par rapport au secteur privé.

Par la voix de son attachée de presse, Monique Jérôme-Forget a fait savoir que le défi actuel du gouvernement était de veiller à l'amélioration des conditions d'emploi de ses 450 000 employés dans un contexte d'une situation budgétaire " extrêmement difficile ".

" En même temps qu'il faut continuer d'améliorer la qualité des services aux citoyens, il faut prendre les moyens pour s'assurer que le secteur public puisse continuer d'offrir des emplois de qualité ", a déclaré Véronique Mercier en signalant que le gouvernement ne pouvait cependant pas faire abstraction de l'état actuel des finances publiques.

Ainsi, s'il est important de prendre les moyens pour attirer et pour retenir le personnel au sein de l'appareil public, il ne faut pas, non plus, alourdir le fardeau des contribuables, a ajouté la collaboratrice de la présidente du Conseil du trésor. " Il faut donc trouver le juste équilibre ", a-t-elle convenu.

Évidemment, Véronique Mercier n'a pas soufflé mot des offres qui seront faites, au début de l'année prochaine, aux organisations syndicales, qui ont déjà signifié l'ampleur de leur appétit salarial. Aux alentours du 15 décembre, la CSN, la CSQ et la FTQ déposeront leurs revendications salariales qui prévoient des majorations de 12,5 % sur trois ans.

Par ailleurs, sans déclencher un débat à n'en plus finir avec les syndicats, la présidente du Conseil du trésor a signalé qu'il fallait prendre en compte certaines " limites " du rapport sur la comparaison de la rémunération des salaires entre le public et le privé. " Par exemple, les données de l'ISQ ne cernent pas la réelle valeur que l'on doit accorder à la notion de sécurité d'emploi dans le secteur public ", a souligné Véronique Mercier.

En déterminant que les employés du secteur public accusaient des retards de 10,6 % et 3,5 % au chapitre des salaires et de la rémunération globale (une notion qui tient compte du salaire, des avantages sociaux accordés et des heures de présence au travail) par rapport à leurs collègues du privé, l'ISQ fournit des arguments de poids aux syndicats à la veille des négociations pour le renouvellement des conventions collectives.

### " Pas plus bas "

" On ne peut pas aller plus bas que ça ! ", a commenté le président du Syndicat de la fonction publique du Québec, Michel Sawyer. " Le personnel syndiqué de l'État se retrouve aujourd'hui au même rang que les travailleurs d'une entreprise non syndiquée ! "

" Il est plus que temps que tombent les préjugés, encore bien présents dans la population, voulant que les salariés du secteur public bénéficient de conditions plus avantageuses que dans les autres secteurs du marché du travail ", a affirmé Raymond Forget, vice-président de la FTQ et coordonnateur des négociations pour le secteur public.

" Demander de meilleurs salaires tombe sous le sens et nous avons bien l'intention de renverser la vapeur et d'obtenir des conditions de travail qui correspondent aux besoins de nos membres ", a déclaré pour sa part le président de la CSQ, Réjean Parent.

À la CSN, le premier vice-président et responsable de la négociation du secteur public, Louis Roy, juge " inadmissible " le décalage entre le public et le privé. " Les demandes salariales (12,5 % sur trois ans) des syndiqués du secteur public n'ont rien d'abusives. " Elles permettraient " de commencer à rattraper " le retard accumulé à la suite des années de compression " durement ressenties " notamment dans la santé et l'éducation.

Pour Carole Roberge, présidente du Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec, il en va de la capacité de l'État à attirer les meilleurs éléments et à garder ses travailleurs à son service.